



**Filière viticole :
Les délais de paiement doivent être aussi acceptables
pour les opérateurs de la production !**

Paris, 27 février 2019 - Le Président de la République est passé samedi sur le pavillon du vin, censé représenter la filière viticole. Certains des propos, rapportés par Vitisphère dans son article du 25 février, tenus par le Président du CNIV (Comité National des Interprofessions des Vins), sont **inacceptables pour la production viticole.**

Voilà des années en effet que nous nous battons pour obtenir des délais de paiement acceptables pour les opérateurs, coopératives ou caves particulières, des acomptes à la signature des contrats spots et la généralisation de contrats pluriannuels.

A chaque fois que des avancées en ce sens ont été introduites dans la loi, ces dispositions ont été rapidement contournées par le biais des interprofessions, et souvent au détriment de la production.

Au lendemain de la loi Egalim, entendre le président du CNIV réclamer en tant que représentant du secteur une augmentation des délais au-delà d'un an n'est pas admissible. Prendre pour ce faire l'argument du « partage de l'investissement pour aller à l'export » est irrecevable. Que chacun s'occupe de son métier, prenne ses risques et assume ses responsabilités.

Une fois de plus, seuls Vignerons Indépendants de France et Vignerons Coopérateurs se positionnent en défenseurs des intérêts de la production.

Contacts presse :

Jonathan CHELIM
Responsable de la communication et du développement durable
Coop de France – Vignerons Coopérateurs
Tel : 33 (0)1 44 17 58 84
jonathan.chelim@vignerons-cooperateurs.coop

Audrey Monségu
Responsable des affaires syndicales
Vignerons Indépendants de France
Tél : 01 53 66 32 97
a.monsegu@vigneron-independant.com